



VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY
(LOIR ET CHER)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 MARS 2024

Date de la convocation : 14 mars 2024

Conseillers en exercice : 33

PRESIDENT : LORGEUX Jeanny, Maire,

ETAIENT PRESENTS : M. LORGEUX, Maire, Mme ROGER, M. HARNOIS, Mme DEGRAIS, M. GUIMONET, Mme ESCAMEZ, M. SEGUIN, Mme POUGET, Adjoints au Maire, MM. HOURY, MORIN, Mme BRETEL, M. CHEMINOT, Mme DOYON, M. LEROY, Mme ORTH, MM. BOURARD, GAVEAU, Mmes MERCIER, BARRY, MM. SABOURDY, NAUDION, BLANCHARD, Mme GIRAUDET, M. de REDON, Mme PAUCHARD, MM. GUENIN - CORDONNIER, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Mme MERCIER, Conseillère Municipale.

EXCUSÉS : Mme PERSEGOL, Adjointe au Maire, qui donne pouvoir à Mme BRETEL,
M. DUVAL, Adjoint au Maire, qui donne pouvoir à M. HOURY,
M. CHENE, Conseiller Municipal, qui donne pouvoir à Mme ROGER,
Mme MARCHAND, Conseillère Municipale, qui donne pouvoir à M. CHEMINOT,

ABSENTS : M. JOLIVET, Conseiller Municipal,
M. HOUGNON, Conseiller Municipal.

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17 heures.

**OPERATIONS FONCIERES – ACQUISITIONS POUR L'APPLICATION DE PLUSIEURS
ALIGNEMENTS - N° 24/02 – 09**

Madame ROGER, Adjointe au Maire, Rapporteur, expose au Conseil Municipal :

"Dans le cadre de l'application de plusieurs alignements, les différents propriétaires ont accepté de céder à la commune les parcelles concernées, au prix de 4 euros le mètre carré, à savoir :

- Alignement "Traite Rurale" au lieu-dit "Les Grelets", parcelle cadastrée section BZ n° 832 d'une superficie de 15 m² ;
- Alignement Rue des Malvas, parcelles cadastrées section CN n° 219 et n° 222 d'une superficie totale de 65 m² ;
- Alignement Rue des Mûriers, parcelle cadastrée section BY n° 685 d'une superficie de 113m² ;
- Alignement d'un chemin rural Rue de Langon, parcelle cadastrée section BY n° 711 d'une superficie de 243 m² ;

Je vous propose d'entériner ces acquisitions sur les bases définies ci-dessus, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes notariés ainsi que tous documents y afférent."

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide l'acquisition par la Ville, au prix de **4 euros le mètre carré**, des parcelles ci-dessous énoncées :

.../...



- ✓ section BZ n° 832 d'une superficie de 15 m², au lieu-dit "Les Grelets", aux **Consorts** ;
 - ✓ section CN n° 219 et 222 d'une superficie respective de 36 m² et 29 m², Rue des Malvas, à **M.** ;
 - ✓ section BY n° 685, d'une superficie de 113 m², Rue des Mûriers et section BY n° 711, d'une superficie de 243 m², Chemin rural Rue de Langon, à **Mmes** ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer les actes notariés correspondants ainsi que tous documents s'y rapportant.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère
exécutoire de cet acte transmis au
représentant de l'Etat le

Mis en ligne sur le site internet le

Informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le
Tribunal Administratif d'Orléans dans un
délai de deux mois à compter de la présente
publication ou notification. Le Tribunal
Administratif peut être saisi par l'application
informatique "Télérecours citoyens"
accessible par le site Internet
<https://www.telerecours.fr>

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

La secrétaire,

Jeanny LORGEUX.

Laurence MERCIER.

